

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

ILE AUTONOME DE NGAZIDJA

Honneur-Solidarité Développement

GOUVERNORAT DE NGAZIDJA

LE GOUVERNEUR

Moroni, le 04 JUIN 2013

Arrêté n°13-29/GIAN

Portant nomination des Secrétaires Généraux des Communes de Ngazidja

LE GOUVERNEUR

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 telle que révisée par la loi référendaire en date du 17 mai 2009, promulguée par le décret n°09-066/PR du 23 mai 2009 notamment en son article 9 ;
- Vu la loi Statutaire de l'île autonome de Ngazidja en date du 21 Décembre 2011 promulguée par l'Arrêté N°12-14/GIAN du 16 Mars 2012;
- Vu la loi N°11-006/AU du 7 Avril 2011 portant décentralisation au sein de l'Union des Comores;
- Vu la délibération du Conseil de l'île de Ngazidja n°13-01/CIAN du 15 février 2013, relative à la mise en place des délégations spéciales ;
- Vu l'urgence et les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés Secrétaires Généraux dans les Communes ci-après les personnes suivantes :

Mesdames :

- **BAHIA ALI ABDOU**, matricule N° 74 462M Secrétaire Générale de la Commune de Mboinkou ;
- **HAIRATE OUMILHER MOHAMED**, matricule N° 74 678O Secrétaire Générale de la Commune de Cembenoï Lac Salé;

Messieurs :

- **MHOUMADI YOUSOUF**, matricule N° 76 265Y Secrétaire Général de la Commune de Bambao Yadjou ;
- **MOHAMED MUSBAH**, matricule N° 81 752U Secrétaire Général de la Commune de Bambao ya Hari ;

- **MFOUGOULIE HASSANE KAROSSE**, matricule N° 73 212M Secrétaire Général de la Commune de Bambao ya Boini ;
- **SAID SOILIH MZE DAFINE**, matricule N° 10 113G Secrétaire Général de la Commune de Tsinimoipanga ;
- **ANOUFIDINE SAID MADI**, matricule N° 82 541Q Secrétaire Général de la Commune de Djoumoi Panga ;
- **MOHAMED EL-HAD ALI MOHAMED KARI**, matricule N° 74 687G Secrétaire Général de la Commune de Ngouwengwe ;
- **AHMED MOUSSA ISLAM**, matricule N°74 666X Secrétaire Général de la Commune de Nioumagama ;
- **MOHAMED BACAR TABIBOU**, matricule N° 85 971F Secrétaire Général de la Commune de Itsahidi ;
- **ABDAILLAH MOUMINI ZOUBEIRI**, matricule N° 81 404E Secrétaire Général de la Commune de Domba ;
- **HALIFA ABOUBACAR**, matricule N° 76 332P Secrétaire Général de la Commune de Pimba ;
- **MOHAMED MZE BACAR**, matricule N° 84 244N Secrétaire Général de la Commune d'Oichili Yadjou ;
- **YOUNOUSSA MOINDZE**, matricule N° 73 755U Secrétaire Général de la Commune d'Oichili Yaboini ;
- **ABDILLAH IBRAHIM**, matricule N° 73 666Z Secrétaire Général de la Commune de Dimani ;
- **ALI MDAHOMA**, matricule N° 75 671X Secrétaire Général de la Commune de Nyuma Msiru ;
- **IBRAHIM HAMIDOU**, matricule N° 81 716N Secrétaire Général de la Commune de Nyuma Mro ;
- **BACAR M'MADI BOINA**, matricule N° 85 008B Secrétaire Général de la Commune de Cembenoi Sada Djoulamlima ;
- **TAOUFIKI MSAIDIE**, matricule N° 84 159C Secrétaire Général de la Commune de Nyuma Komo ;
- **SOILIH SAID MTSAHOI**, matricule N° 74 231C Secrétaire Général de la Commune de Nyumandro Kiblani ;
- **YOUSSOUF MSAIDIE**, matricule N° 74 446V Secrétaire Général de la Commune de Nyumandro Souheli ;
- **ALI HASSANI MBAMBAOUMA**, matricule N° 82 336R Secrétaire Général de la Commune de Hamanvou ;
- **MOHAMED DAOUD**, matricule N° 80 875M Secrétaire Général de la Commune de Mbadani ;
- **ALI MOUSSA**, matricule N° 76 816N Secrétaire Général de la Commune de Bangaani ;
- **HASSANI ALI SAID**, matricule N° 76 776J Secrétaire Général de la Commune de Djoumoichongo ;
- **HACHIMO SAENDI ISLAME**, matricule N° 20 662M Secrétaire Général de la Commune d'Itsandra Isahari ;

Article 2 : le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- Secrétariat Général du Gouvernement de l'Union
- Cour Constitutionnelle
- Conseil de l'Ile
- Tout Commissariat
- Journal Officiel
- Archives

